



## UPC – MANIDEM

*Créée le 10 Avril 1948, Légalisée le 09 Juin 1948, dissoute par décret français du 13 juillet 1955 suivi de l'arrêté d'application N° 4809 du 18 Juillet 1955, décret de dissolution abrogé le 25 février 1960, contrainte à la clandestinité pendant 30 ans, Fonctionne légalement et légitimement conformément à l'article 21 de la Loi N° 90/ 056 du 19 décembre 1990*

### COMMUNIQUE A PROPOS DE LA MORT DE ANICET EKANE

Nous venons d'apprendre la mort de Anicet Ekane, Président du Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie (MANIDEM), mort survenue en détention arbitraire au Secrétariat d'Etat à la Défense (SED) à Yaoundé, après avoir été privé pendant plusieurs jours de son extracteur d'oxygène, du matériel médical nécessaire ainsi que de l'accès indispensable et régulier à son pneumologue.

Pour l'UPC-MANIDEM, cet acte est constitutif d'**une mise à mort volontaire**. Il s'agit d'un **crime d'Etat**, d'un traitement inacceptable contre un Anicet Ekane qui a toujours été **du combat pour les libertés, la justice sociale, la souveraineté et la dignité du peuple kamerunais**.

Dans ce moment de profonde douleur, l'UPC-MANIDEM :

- rend hommage à un militant progressiste tenace et infatigable,
- exprime sa solidarité à sa famille, à ses proches et à l'ensemble de ses camarades de lutte ;
- appelle les forces démocratiques et progressistes à rester unies, vigilantes et déterminées, afin que le sacrifice du nationaliste Anicet Ekane renforce encore la **résistance collective** contre l'oppression.

L'UPC-MANIDEM exige :

- que **toute la lumière soit faite**, sans délai ni détour, sur les conditions de détention et les circonstances exactes de son décès ;
- que **les responsabilités soient clairement établies** et que les auteurs de cette violation flagrante des droits humains répondent de leurs actes ;
- que **cessent immédiatement** les pratiques d'arrestations arbitraires, de répression politique et de maltraitance dans les lieux de détention ;
- que **la libération sans délai de tous les prisonniers politiques**, pour mettre fin à l'injustice et la violation flagrantes des libertés fondamentales.

En ce jour sombre, nous nous souvenons des paroles d'**Ernest Ouandié**, qui nous rappelle que « **le sang des patriotes est une semence pour le nationalisme kamerunais** ».

**Repose en paix, Président Anicet EKANE.**

**« Un autre Kamerun est possible ; d'autres choix sont nécessaires. »**

Fait à Douala, le 1<sup>er</sup> Décembre 2025

*Pour le Secrétariat du Bureau du comité Directeur,*

Serge Patrick COLTARS

Secrétaire National à la Communication